

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

Bureau de la Représentation de l'Etat  
Affaire suivie par Annie CANU DAHYOT

Tours, le 28 avril 2020

LA PRÉFÈTE d'INDRE-ET-LOIRE

à

Mesdames et messieurs les maires  
Monsieur le président de l'Association  
des maires d'Indre-et-Loire

**OBJET** : Commémoration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

La commémoration de la victoire remportée par les armées françaises et alliées en 1945 est célébrée le 8 mai de chaque année.

La situation sanitaire et les mesures de confinement cette année ne permettent pas de tenir cette cérémonie dans le format habituel (public, nombreux porte-drapeaux, représentants d'associations, présence de troupes).

Ainsi, cette cérémonie devra se tenir selon le dispositif suivant :

- pas de public ; en revanche, la population est invitée à s'associer à la commémoration en pavoisant les balcons, fenêtres... ;
- pas de troupes, pas d'invités ;
- pas de représentant d'ancien combattant ;
- la présence des porte-drapeaux se limitera à un ou deux au maximum non vulnérable ;
- un seul dépôt de gerbe avec lecture du message (il vous sera transmis ultérieurement).

Vous pourrez procéder à un seul dépôt de gerbe dans le lieu où la cérémonie se tient habituellement, accompagné(e) dans la limite de cinq personnes.

En tout état de cause, les mesures de distanciation devront être respectées.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.



Corinne ORZECOWSKI